

TÉLÉPAC

POUR RÉUSSIR

LA DÉCLARATION

DES AIDES 2015



TÉLÉPAC VOUS GUIDE ET SÉCURISE VOTRE DÉCLARATION
UTILISEZ-LE telepac.agriculture.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

POUR VOUS AIDER :  **N°Vert** 0 800 221 371

CONTACTEZ VOTRE DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES / ET DE LA MER

UTILISER TÉLÉPAC C'EST :

- ✓ BÉNÉFICIER D'UN OUTIL SIMPLIFIÉ ET PROFESSIONNALISÉ POUR VOUS ACCOMPAGNER PAS À PAS DANS VOTRE DÉCLARATION
 - ✓ UNE ASSISTANCE À CHAQUE ÉTAPE ET UN NUMÉRO VERT POUR VOUS AIDER À BIEN COMPRENDRE LES NOUVEAUTÉS 2015
 - ✓ PLUS DE FACILITÉ POUR DESSINER LE CONTOUR DE SES PARCELLES
 - ✓ UNE MEILLEURE VISIBILITÉ DES SURFACES NON AGRICOLES (SNA) ET DES SURFACES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUES (SIE) QUI SONT DÉJÀ CONNUES GRÂCE À L'ORTHOPHOTOGRAPHIE
 - ✓ LA POSSIBILITÉ DE VISUALISER LES PRAIRIES PERMANENTES SENSIBLES SUR SON EXPLOITATION
-

LES AVANTAGES DE LA TÉLÉDÉCLARATION

UNE ASSISTANCE À CHAQUE ÉTAPE

- > Une assistance à l'utilisateur pour la description des parcelles
- > Un menu interactif pour aider à sélectionner les codes cultures et les précisions.
- > Moins de données à saisir grâce à la photo interprétation (notamment concernant les SIE)
- > Des données d'identification modifiables en ligne durant toute la campagne
- > L'accès en toute sécurité aux informations personnelles (paiements antérieurs)

QUELS DOCUMENTS COMPOSENT LE DOSSIER DES AIDES PAC 2015 ?

- > Formulaire de demande d'aides
 - > Registre parcellaire : feuillets graphiques, descriptif des parcelles,
 - > Déclaration des effectifs animaux pour certaines aides notamment ICHN
 - > Formulaires spécifiques MAEC (programmation 2015-2020) :
 - MAEC ponctuelles et linéaires, protection des races menacées (PRM), amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles (API) (les demandes de MAEC surfaciques se font par le descriptif des parcelles)
 - Formulaires spécifiques MAE (ancienne programmation 2007-2013)
 - > Liste des engagements, protection des races menacées (PRM) 1 à 3, préservation des ressources végétales (PRV)
-

NOUVEAU CALENDRIER DE DÉPÔT DES DEMANDES D'AIDES

27 AVRIL > 9 JUIN

DOSSIER PAC & AIDES SURFACES

DPB (Y COMPRIS FORMULAIRES ALLOCATION), PAIEMENT VERT, PAIEMENT REDISTRIBUTIF, PAIEMENT ADDITIONNEL AUX JEUNES AGRICULTEURS, ICHN, MAEC, AIDES BIO, AIDES COUPLÉES VÉGÉTALES...

1^{ER} MARS > 15 MAI

AIDES COUPLÉES BOVINES

AIDES BOVINS ALLAITANTS, AIDES BOVINS LAIT, VEAUX SOUS LA MÈRE
